

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 20 AOUT 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 15-DCM-DGS-092

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE VINGT AOUT à QUATORZE HEURES TRENTE, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Août 2015

OBJET DE LA DELIBERATION : DEMANDES DE SUBVENTIONS - CHEMIN DE L'ARTAUDE

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Lionel RIQUELME - Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Denis CHAMBI Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Yves PARENT – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : Valérie RIALLAND à Hervé STASSINOS
Viviane TIAR à Christian GARNIER
Agnès BIASUTTO à Josiane SICCARDI
Valérie AUBRY à Céline PRATI-AIGUIER
Magali VINCENT à Jean-Marc ILLICH
Dominique ROLLAND à Cécile GOMEZ
Nicole VACCA à Frédéric FIORE
Jennifer DELI à Yves PARENT

ABSENTS : Marie-Paule DELAROCQUE –Stéphane BELTRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline PRATI-AIGUIER

=====

M. Lionel RIQUELME, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Chemin de liaison entre les quartiers du centre-ville et celui de la Garonne, en pleine mutation en raison de nouveaux programmes immobiliers.

Suite à la délivrance de permis de construire, plus de 100 logements sont en cours de constructions et imposent à la commune une viabilisation du secteur.

Divers chantiers de réseaux ont eu lieu : extension de l'assainissement, renouvellement de l'eau potable, enfouissement des réseaux ERDF et Orange sur les 500m concernés.
Un marché de travaux pluvial et voirie doit être lancé cette année.
La ville est assistée par la SAGEP pour le pilotage de l'opération.

Coût global de l'opération	1 077 166 € HT
Autofinancement	151 549 € HT
Département 30 %	323 149 € HT
Région 50 %	538 583 € HT
TPM	63 885 € HT

C'est pourquoi, il convient aujourd'hui d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental, Conseil Régional et tout autre organisme susceptible de participer à leur financement.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE

30 VOIX POUR
1 ABSTENTION (Pierre-Laurent CHABLE)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :
..... 02 SEP. 2015

Publié ou notifié le :
..... 04 SEP. 2015

Le Maire,

